



Département du RHONE – Mairie de LOZANNE

**CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 29 août 2016**

**COMPTE RENDU**

Le 29 août 2016 à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mr Christian GALLET, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs FLAMAND, PERRIER, PIRAS, CHINNICI, MANEVY, SPALVIERI, ROCHE PINAULT, GAUDIERO, SCAPPATICCI, LANCON

Excusés : Monsieur BERGER-VACHON donne pouvoir à Monsieur le Maire

Monsieur GROS donne pouvoir à Madame ROCHE PINAULT

Monsieur CHARNAY donne pouvoir à Monsieur FLAMAND

Monsieur BLANC donne pouvoir à Monsieur PIRAS

Madame SORIANO donne pouvoir à Monsieur SCAPPATICCI

Madame MARTEL donne pouvoir à Madame PERRIER

Secrétaire : Madame LANCON

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Nombre de conseillers municipaux présents	Nombre de conseillers municipaux votants
17	11	17
Date de convocation : 10/08/2016	Date d'affichage : 10/08/2016	

**Début du Conseil à 20h00**

**1 – Approbation du dernier compte rendu**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2 – Autorisation donnée au Maire de déposer une demande d'agenda d'accessibilité programmée**

**(Ad'AP)**

Monsieur le Maire expose que les collectivités, à l'instar des commerçants, doivent déposer une demande d'agenda d'accessibilité programmée concernant les travaux de mise en accessibilité de leurs ERP.

La commune de Lozanne a déjà réalisé l'intégralité de ses diagnostics, et une partie de ses bâtiments sont déjà accessibles : l'école maternelle, l'église, le cimetière.

Pour certains bâtiments, il ne reste que quelques travaux à faire : c'est le cas de l'école élémentaire où

l'ascenseur doit être mis aux normes.

La salle des sports sera accessible à la fin des travaux.

Aussi, il est proposé d'inscrire dans l'Ad'AP les trois bâtiments restant : la Mairie, le centre de loisirs et la bibliothèque.

Concernant le centre de loisirs, Annick PERRIER trouve qu'il faudrait une vraie restructuration, peut être quand la bibliothèque aura déménagé.

Bernard MANEVY est complètement d'accord.

Jennifer GAUDIERO demande si un monte escalier a été envisagé. Bernard MANEVY répond que cela poserait des problèmes en cas d'évacuation.

Annick PERRIER explique que dans ce domaine, il convient surtout d'avoir des projets, même si c'est à long terme.

Il est acté que la commission accessibilité se réunisse sous la houlette de David BERGER-VACHON (Muriel ROCHE PINAULT, Jennifer GAUDIERO et Bernard MANEVY).

Le conseil ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE L'AUTORISER à déposer un agenda d'accessibilité programmée.

### **3 - Acceptation d'un legs**

Monsieur le Maire expose que par testament sous forme olographe du 27 novembre 2014, Mme Denise BLANC, décédée le 20 mars 2016, a institué la Commune de Lozanne comme légataire particulier d'une parcelle de terrain d'environ 2 500m<sup>2</sup>, à détacher de la propriété cadastrée sous le n°49 de la section AS.

Madame Denise BLANC a posé comme conditions que ce terrain soit affecté à une activité d'intérêt général.

Monsieur le Maire propose qu'un jardin public au nom de Denise BLANC soit aménagé dans cette zone (Square Denise BLANC).

Le conseil ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accepter le legs de Mme BLANC, tel que sus précisé

- De l'autoriser le Maire à signer les actes y afférent

- De dire que les dernières volontés de la défunte seront respectées et que ce terrain sera aménagé en jardin public.

### **4 - Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Monsieur le Maire expose que les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation de financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. Ils ne financent que le décalage temporaire dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir une ligne de trésorerie dans l'attente des recettes certaines devant intervenir d'ici début 2017 :

- CDDRA : 360K€
- Etat : 193K€
- Département : entre 135K€ et 535 K€

Seule la caisse d'épargne a répondu à la consultation de la Mairie.

Le conseil ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 700 000 € pour un an pour la commune de Lozanne

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à souscrire auprès de la caisse d'épargne un crédit de trésorerie, selon les conditions et caractéristiques suivantes :

- . Montant : 700 k€
- . Index : Eonia
- . Base de calcul des intérêts : 360 jours
- . Marge bancaire : 1.22 %
- . Décompte des intérêts : les intérêts commencent à courir le jour de la mise à disposition des fonds.
- . Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle (facturation à chaque fin de trimestre civil et dernière facture à l'échéance)
- . Commission d'engagement : 0.20% du montant emprunté

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

## **5 – Approbation du Rapport annuel (2015) sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPQS)**

Guy FLAMAND présente le RPQS du SIVU de la PRAY :

Territoire desservi : ALIX, BELMONT-D'AZERGUES, CHARNAY, CHATILLON, CHESSY LES MINES, LOZANNE, SAINT-GERMAIN-NUELLES (versant Azergues), SAINT-JEAN-DES-VIGNES, BAGNOLS (secteur les Bruyères), LE BREUIL (en partie), FRONTENAS

Le prestataire est la Lyonnaise des eaux.

Les réseaux de collecte représentent **29 km** de réseau unitaire (13 pour Lozanne soit 45%) ; **70km** de séparatif.

A Lozanne la création de **5 km de réseau séparatif** d'ici à 2025 coûtera **2M d'euros**.

Le service public d'assainissement collectif dessert **9 904** habitants au 31/12/2015.

Le service public d'assainissement collectif dessert **4947** abonnés (Lozanne 1104 abonnés soit 22%).

Le service gère 2 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) : Saint Germain sur L'Arbresle et Chatillon d'Azergues.

La participation pour l'assainissement collectif (PAC) pour la construction d'une maison d'habitation

est de **2200 euros**.

Prix de l'eau au m<sup>3</sup> : **1,65 euros TTC**.

Recettes de la collectivité : **911 875 euros**.

L'état de la dette est **2 050 076 euros**.

## **6 - Délibération autorisant la signature de l'acte d'acquisition d'un local à la société 6<sup>ème</sup> sens**

Monsieur le Maire de Lozanne expose au conseil municipal que dans le cadre de la construction de l'immeuble « Le Pierre Dorée » place de la gare, un local au rez-de-chaussée a été proposé à la Mairie afin d'y installer la salle Constant Martin.

En effet, ce local commercial n'a pas trouvé d'acquéreur dans un premier temps, et il permettrait d'y installer la salle Constant Martin.

Ce local sera vendu à la Mairie totalement aménagé avec ses équipements.

La vente va être consentie pour 303 000 €, selon l'estimation des domaines.

Muriel ROCHE PINAULT demande combien le terrain avait été vendu à 6<sup>ème</sup> sens ; Monsieur le Maire répond qu'il a été cédé pour 500 000 €. De plus, le local est aménagé.

Muriel ROCHE PINAULT demande combien il y a de salles dans la salle des sports : 1 salle plus une autre salle à l'étage mais plutôt réservée aux arts martiaux.

Annick PERRIER ajoute qu'elle est toujours en train de chercher des salles pour les associations.

Le conseil ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et, après en avoir valablement délibéré, par 16 voix pour et une abstention (Muriel ROCHE PINAULT), décide :

- D'APPROUVER l'acquisition d'un local de 303 000 euros,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à passer l'acte définitif de cette acquisition et à signer l'acte de vente
- DE DIRE que cette dépense de 303 000 € sera prévue au budget 2017.

## **7 - Augmentation du temps de travail poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet**

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 28 novembre 2014, la Commune a créé un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour les écoles.

Aujourd'hui, compte tenu du nombre d'enfants inscrits à la garderie (70 enfants la première heure) et compte tenu du passage du temps de repas à 2h par jour, il s'avère nécessaire d'augmenter le temps de travail de l'agent en poste.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le temps de travail de 2h par jour (1/4 d'heure pour la cantine, et 1h45 pour la garderie), soit un temps de travail annualisé de 10h15 par semaine.

Muriel ROCHE PINAULT demande combien d'enfants sont inscrits à l'école.

Annie CHINNICI répond qu'il y en a 142 en élémentaire et 106 en maternelle.

Le conseil ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'AUGMENTER le temps de travail du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1er septembre 2016 à 10h15 par semaine ;
- DE DIRE que les dépenses correspondantes seront prévues au budget 2016
- DE MODIFIER le tableau des emplois

## **8 – Questions diverses**

### **- Caserne des pompiers de Chazay/Lozanne**

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'enquête publique de déclaration de projet pour rendre le terrain constructible pour la caserne va débuter le 26 septembre 2016 et jusqu'au 26 octobre 2016 en Mairie de Chazay.

Bernard MANEVY estime qu'il faudra encore 2 ans avant que la caserne ne soit livrée.

### **- Travaux de réfection des piliers du Pont de Lozanne**

Monsieur le Maire fait part au Conseil que des travaux vont avoir lieu sur le pilier du Pont rive gauche du 03 au 28 octobre. La Commune a été informée ce jour. Il s'agit de travaux d'agrandissement par-dessous, d'application d'anti-rouille, de travaux d'entretien réalisés par la police de l'eau.

### **- Incivilités**

Muriel ROCHE PINAULT rappelle la dernière intervention de Michel BLANC concernant les nombreuses incivilités sur Lozanne (bandes de « jeunes » ou moins jeunes faisant du tapage nocturne, saletés sur le bord d'Azergues...).

Monsieur le Maire rappelle que tous les matins, il nettoie le parc de la Mairie.

Il demande à ce que chacun ait un « **esprit citoyen** » : si une canette se trouve à ses pieds, on la ramasse !

Christine SPALVIERI est d'accord, il vaut mieux faire que laisser la Commune se dégrader.

Muriel ROCHE PINAULT propose d'aller discuter avec ces jeunes pour faire de la pédagogie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La secrétaire,

Le Maire,

Sandrine LANCON

Christian GALLET